



# Rentrée 2025 : Carnet de correspondance dématérialisé

publié le 01/09/2025

---

À partir de la rentrée 2025, le collège a fait le choix de dématérialiser le carnet de correspondance, et d'exploiter les services existants ENT16/Educonnect/Pronote.

Pour cela, les familles consulteront et utiliseront PRONOTE et l'ENT16 régulièrement.

Les élèves n'auront plus de carnet de correspondance mais une carte d'identité du collégien comportant les autorisations d'entrée et de sortie, les régimes (externe, demi-pensionnaire) ainsi que l'emploi du temps. L'élève devra être en possession de cette carte pour être autorisé à entrer et à quitter l'établissement.

Cette dématérialisation du carnet a plusieurs objectifs :

- Rendre la communication plus fluide et régulière, créer une alliance éducative et une relation de confiance
- Eviter les pertes/dégradations du carnet
- Réduire l'usage du papier
- Coéduquer : c'est associer les parents aux actions de l'école pour faire le lien entre l'éducation familiale et les attentes institutionnelles.

Vous aurez donc accès, via votre espace parents PRONOTE et l'ENT16, aux informations concernant la scolarité de votre enfant en temps réel :

- Récapitulatifs vie scolaire (absences, retards, incidents, punitions, soucis de comportement, etc.)
- Communication avec les personnels du collège (envoi et réception de messages ou de e-mail par la messagerie PRONOTE et d'accuser réception de l'information)
- Contenu des cours et travail à faire (l'AGENDA papier de l'élève restant la référence)
- Résultats scolaires de votre enfant. Toutes les informations concernant la scolarité de votre enfant (Observations, Travaux non faits, Oublis de matériel...) seront accessibles sur Pronote. Il vous sera demandé d'accuser réception en notifiant que vous avez pris connaissance de l'information.

*Prendre connaissance des remarques des enseignants en vidéo :*

<https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote-2206-3-prendre-connaissance-d-une-observation.php>

**Justifier les absences et les retards :**

Vous devez contacter la vie scolaire pour toute absence ou retard de début de journée par Téléphone au **05 45 82 44 22** puis pour justifier de l'absence ou du retard vous devrez vous connecter sur Pronote dans l'ongle Vie Scolaire, vous pouvez joindre un document.

Accueil téléphonique : 7H30-12H puis 13H30 -17H .

Si vous ne le faites pas, la vie scolaire vous contactera aussi vite que possible.

Les dispenses EPS devront être apportées directement au professeur d'EPS concerné (certificat du médecin ou courrier des parents sur papier libre) pour suite à donner.

*Justifier les absences et les retards via un ordinateur :*

[https://docs.index-education.com/docs\\_fr/fr-pronote-support-fiche-746-2920-voir-et-justifier-les-absences.php](https://docs.index-education.com/docs_fr/fr-pronote-support-fiche-746-2920-voir-et-justifier-les-absences.php)

*Justifier les absences et les retards via l'application sur portable ou tablette :*

[https://docs.index-education.com/docs\\_fr/fr-pronote-support-fiche-746-2936-justifier-une-absence-depuis-l-application-mobile.php](https://docs.index-education.com/docs_fr/fr-pronote-support-fiche-746-2936-justifier-une-absence-depuis-l-application-mobile.php)

